VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_558

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 OCTOBRE 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 25 septembre 2026 visée en Préfecture le 6 octobre 2026 ;
- Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique ;

- Considérant que Véolia Eau est le gestionnaire de la distribution d'eau potable sur le territoire de de la Ville de Gap,

- Considérant que Véolia Eau, pour des raisons sanitaires est la seule entreprise à pouvoir intervenir sur le réseau d'eau potable,

- Considérant que les travaux d'investissement sont à la charge de la Ville de Gap,

- Considérant que le renouvellement de branchements du réseau d'eau potable est une nécessité pour l'optimisation de la gestion du rendement,

- Considérant que les prestations proposées par Véolia Eau pour des travaux de renouvellement de branchements, correspondent à la demande de la collectivité.

DÉCISION

Article 1 :
Il est conclu, sans publicité ni mise en concurrence préalable, des travaux de renouvellement de branchements sur le réseau d'eau potable, auprès de l'entreprise Veolia Eau, 05000 GAP.

Article 2 :
Ces travaux sont conclus selon un montant global et forfaitaire de 33517€ HT / 40220.40€ TTC. Le délai est de 1 mois à réception de la commande.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget eau potable.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 27 OCTOBRE 2026

Le Maire-Adjoint

Jean-Pierre MARTIN

MAIRIE de GAP
Services Techniques

Transmis en Préfecture le : 28 OCT. 2026
Publié ou notifié le : 28 OCT. 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_558**
Objet :	**Travaux de renouvellement de branchements sur le reseau d'eau potable sans publicite ni mise en concurrence, aupres de l'entreprise VEOLIA, 05000 GAP.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261028-D2026_10_558-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20261028-D2026_10_558-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_20001.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261028-D2026_10_558-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	74.3 Ko
Annexe (Décision) Nom original : devis veolia 04216936.pdf Nom métier : 22_DN-005-210500617-20261028-D2026_10_558-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	154.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2026 à 09h10min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2026 à 09h10min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2026 à 09h10min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2026 à 09h10min57s	Reçu par le MI le 2026-10-28